



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

Direction des Services Techniques
PLG/LD/MJ

Mail : stm@ploemeur.net

REPUBLIQUE FRANCAISE

EXTRAIT DU REGISTRE

DES ARRETES DU MAIRE

ARRETE TEMPORAIRE 2023 DST 96

**OBJET : Association Le P'tit Kerroch – Kerroch en fête
Port de Kerroch
Samedi 8 juillet 2023
Circulation et stationnement règlementés**

LE MAIRE,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L.2213-1 et suivants et L.2215-4.

Vu le Code de la Voirie routière.

Vu le Code de la Route et notamment les articles L.325-1 à L.325-3, L.325-6 à L.325-12 et R.325.12 à R.325-52 relatifs à la mise en fourrière des véhicules gênants.

Vu le Code de la Route et notamment les articles R 417-10 II, 10 relatifs à tout stationnement et toute circulation à l'intérieur du périmètre de la manifestation et qui sont considérés comme gênants.

Vu la demande faite par Monsieur Fabrice ROPERCH, représentant de l'association « Le P'tit Kerroch », 25 rue Alphonse Daudet - 56270 PLOEMEUR.

Considérant le dispositif de sécurité sur lequel le demandeur s'est engagé par le dépôt d'un guide.

Considérant la nécessité d'assurer également la circulation des véhicules de service (secours notamment) ;

Contact Mairie
1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr
1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex



VILLE DE PLOEMEUR

MORBIHAN

ARRETE

Article 1 : l'association «Le P'tit Kerroch» est autorisée à occuper le domaine public à l'occasion de leur manifestation organisée le samedi 8 juillet 2023, selon les prescriptions suivantes :

Stationnement interdit du jeudi 6 juillet 2023 à 20h00 au lundi 10 juillet 2023 à 12h00 :

- rue du Port blanc côtés pairs et impairs et à partir du n° 30 jusqu'au parking du port ;
- sur le parking du port de Kerroch ;
- devant les W.C. le long de la lice ;
- sur le parking en stabilisé situé en contrebas du parking du port ;
- devant l'accès pompiers à la hauteur du camping de la Pointe du Talud ;
- sur le parking situé à proximité des sanitaires publics ;

Circulation interdite du samedi 8 juillet à 8h00 jusqu'au dimanche 9 juillet à 13h00 :

- rue du Port blanc à partir du n° 30 jusqu'au parking du port.

Circulation interdite sauf riverains du samedi 8 juillet à 14h00 jusqu'au dimanche 9 juillet à 13h00 :

- rue du Port blanc entre le n°1 et le n°29.

Article 2 : tous mouvements de bateaux par la mise à l'eau et l'accostage seront interdits sur le port et la cale de Kerroch du samedi 8 juillet 2023, 6h00, au dimanche 9 juillet 2023, 13h00.

Article 3 : la pré-signalisation réglementaire sera mise en place par les services techniques municipaux.

Article 4 : la signalisation réglementaire sera mise en place et entretenue par le demandeur.

Article 5 : Le demandeur, Madame la Directrice générale des services, Madame la Commissaire centrale de police de Lorient, Madame la responsable du service de la Police municipale, sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

A PLOEMEUR, le

28 JUIN 2023


Claude ORVOINE

Adjoint au maire
aux espaces publics et aux mobilités



Contact Mairie

1 rue des Écoles CS 10067
56274 PLOEMEUR Cedex

Darempred Ti-Kêr

1 straed ar Skolioù CS 10067
56274 PLANVOUR Cedex